

1. Positionnement du problème

Dans le cadre des applications e-government, l'information est devenue un élément capital permettant non seulement de garantir le bon fonctionnement des institutions de sécurité sociale mais aussi d'assurer l'octroi des avantages auxquels les interlocuteurs sociaux ont légalement droit. Il est donc capital que l'information diffusée soit correcte tant dans son contenu que dans sa forme, qu'elle soit personnalisée et "up to date" en permanence. Les pages personnelles permettent de rendre de multiples services à leurs utilisateurs.

2. Principes de fonctionnement

Pour bénéficier de ce service, l'utilisateur doit s'authentifier auprès du portail à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Les "pages personnelles" permettent de mettre directement à la disposition d'un utilisateur des documents en format électronique, de manière sécurisée avec fonctionnalité d'alerte (via mail) vers l'utilisateur. Les fichiers peuvent être de différents formats avec possibilité de conversion. Chaque utilisateur possède sa propre page personnelle qui dans le cas d'entreprise ou d'institution s'appelle "page d'entreprise" ou "page d'institution". Certains documents légaux peuvent, pour des raisons légales, être envoyés sur ces "pages d'entreprise" et non sur la "page personnelle". Ceci est valable pour toutes les applications du portail qui permettent une publication, soit en ligne de fichiers de différents formats, soit en batch en déposant des fichiers dans un répertoire précis.

3. Perspectives de solution

Les services que nous offrons avec les pages personnelles résident dans :

- la création d'un emplacement personnel sur le portail de la sécurité sociale pour demander, recevoir, consulter et gérer des documents ou fichiers en provenance de diverses institutions ;
- la sécurisation maximale de ce service par l'utilisation d'un nom utilisateur et d'un mot de passe (voir notre fiche offre de services : Gestion des accès) ;
- la possibilité de transmettre électroniquement des documents administratifs.

4. Avantages de recourir aux services proposés

- convivialité d'utilisation ;
- sécurité maximale ;
- facilité, rapidité de réception, traitement et expédition de documents ;
- simplification administrative comparativement au passé ;
- disponibilité permanente garantie ;
- partage de l'information assuré.

5. Coûts

En fonction de vos besoins, nous établirons un devis qui vous sera soumis pour approbation.

6. Disponibilité

Le service est disponible.